

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190910-99-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2019

N° 99/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 septembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 septembre 2019,

Objet de la délibération :

Travaux voirie Tarcenay-Foucherans/Rues du Sorbier et des Vignes : demande de subvention DETR

| Nombre de membres) | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 99 |
| - Présents titulaires | 54 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 5 |
| · Dont représenté(e)s | 13 |
| · Excusé(e)s : | 7 |
| · Non excusé(e)s : | 20 |
| - Votants | 72 |

Résultat du vote

| | |
|----------------|----|
| - Pour : | 72 |
| - Contre : | |
| - Abstention : | |

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, Mme Breuilot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Bart Adrien à M. Marechal Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, Mme Galmiche Christelle à M. Amiez Yves, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Faivre-Pierret à M. Bouquet Philippe, M. Vergey André à Mme Beauvais Michèle

Procuration

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Muller Valérie, Ms. Teles Patrick, Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, M. Roland Jean-Louis, Daudey Louis & Bourquin Michel

Absent(e)s

Mmes Faillenot Maryse, Breuilot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Edme Philippe, Laithier Didier, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Laporte Jean, Petetin Yves, Chatelain Claude, Danguy Alain, Paul Jacques, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Kowal-Bondy Nathalie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La commune a obtenu une subvention au titre de la DETR pour des travaux voirie rues du Sorbier et des Vignes.

S'agissant de travaux à la fois de compétence communale et intercommunale, le conseil est invité à valider une demande de subvention pour la part de travaux lui incombant soit :

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Coût des travaux : | 35 776.00 € HT |
| Subvention DETR (30%) : | 10 732.80 € |
| Emprunts ou fonds libres : | <u>32 198.40 €</u> |
| MONTANT : | 42 931.20 € TTC |

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité :

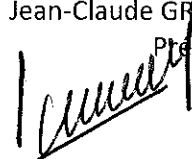
- Valide le plan de financement ci-dessus mentionné,
- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019,
- S'engage à entreprendre les travaux dans les 2 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention,
- Autorise le Président à signer les pièces à intervenir,
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant notification.

Fait et délibéré en séance, le 10.09.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190910-99-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2019